

Rapport d'activité 2010 de l'ACNUSA

Des avancées positives sur certains sujets majeurs

L'ACNUSA a publié le 4 avril dernier son rapport d'activités 2010. Ville et Aéroport se félicite de l'ouverture et des recommandations de l'autorité sur des sujets majeurs portés par l'association : la pollution atmosphérique liée au transport aérien, la gestion de l'urbanisme en zone C des PEB, la mise en oeuvre d'études épidémiologiques et l'évaluation de l'impact sanitaire du transport aérien, la démarche auprès de l'Union européenne sur la question sensible des vols de nuit et la nécessité d'une réglementation dans le cadre d'une directive.

Sur les vols de nuit, un rapport est désormais présenté (évolution 2008-2009 et synthèse de la période 2000-2009). A la demande de Ville et Aéroport, l'ACNUSA a validé le principe de constitution avant l'été d'un groupe de travail indépendant piloté par l'autorité elle-même. L'un des enjeux de ce groupe de travail est de déterminer, vol par vol, compagnie par compagnie, les mouvements qui pourraient être supprimés entre 22h et 6h (notamment sur les plages très sensibles de début de nuit entre 22h et 0h et de fin de nuit entre 5h et 6h) ou reprogrammés sur d'autres plages horaires.

Sur les évolutions en cours en matière de navigation aérienne et notamment sur l'expérimentation de la descente continue, Ville et Aéroport considère comme l'ACNUSA que le compte n'y est pas et que le rythme est encore trop lent. En effet, la DGAC indique que l'application de la descente continue est possible sur des plages horaires à faible trafic. En réalité, le contrôle aérien explique que la mise en place de la descente continue sur 24h constituerait un frein au développement du trafic comme par exemple à Roissy Charles-de-Gaulle.

Enfin, suite à l'extension du champ de compétence de l'ACNUSA à la pollution atmosphérique (loi Grenelle II), Ville et Aéroport espère que l'Autorité aura les moyens financiers et humains de fonctionner.

Dans le cadre du projet de loi Grenelle II adopté le 29 juin 2010 et lacunaire sur l'aérien, certains amendements proposés par Ville et Aéroport ont été retenus. Il s'agit d'amendements réglementant le trafic aérien en cas de pic de pollution ; la possibilité pour une commune riveraine d'un aéroport de saisir officiellement l'ACNUSA ; l'obligation pour l'administration de répondre aux recommandations de l'ACNUSA dans un délai de six mois ; l'intégration au rapport d'activités annuel d'un chapitre sur les vols de nuit.

Ville et Aéroport sera auditionnée le 14 octobre au siège de l'Autorité sur la question de la gestion de l'urbanisme en zone C des PEB. En effet, l'ACNUSA a demandé à l'ANRU un bilan des opérations réalisées en zone C des PEB. L'enjeu de cette audition est de démontrer la nécessité de réviser le code de l'urbanisme et notamment l'article L.147-5 devenu illisible où sont inscrites les dispositions d'urbanisme relatives à la zone C des PEB. Des voies de progrès sont possibles dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.

En savoir plus : télécharger le rapport d'activités 2010 de l'ACNUSA sur www.acnusa.fr et l'étude vols de nuit (2000-2009)